

# PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 24 juin 2022

Date de convocation : Le 20 juin 2022  
Nombre de conseillers : En exercice : 14  
Présents : 8  
Votants : 12

L'an deux Mil vingt-deux, le vingt-quatre juin à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la salle des conseils, sous la présidence de Madame Christelle LECLERCQ, Maire.

Etaient présents : Mme Christelle LECLERCQ, M. Didier PATTE, Mme Maria-Hélène PAULINO, M. Stéphane DUBOIS, Mme Valérie BOULANGER, M. Nicolas FLEURY, Mme Séverine HENRIETTE, M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents excusés :

M. Raphaël POULAIN donne pouvoir à M. Didier PATTE  
Mme Gaëlle ALLART donne pouvoir à M. Nicolas FLEURY  
Mme Audrey SUROWIEC donne pouvoir à M. Stéphane DUBOIS  
Mme Florence LEVEQUE donne pouvoir à M. Nicolas VANNIEUWENHUYSE  
Mme Elisabeth ETEVE

Etaient absents non excusés :

Madame Carine CHOQUET

Secrétaire de séance : Mme Valérie BOULANGER a été élue secrétaire de séance.

\* \* \*

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2022 : Madame le Maire procède à la lecture du compte rendu précédent. Elle demande à l'assemblée si des observations particulières sont à formuler. Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

Ajout d'un point à l'ordre du jour : Mme le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter deux points suivant à l'ordre du jour :

- Marché public : Extension et réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bernaville : attribution d'un lot infructueux
- Délibération pour modifier la fréquence d'actualisation annuelle des tarifs appliquée par Veolia eau

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité ces ajouts à l'ordre du jour.

Personnel :

○ **Renouvellement de deux contrats Parcours Emploi Compétences**

Mme le Maire rappelle que par la délibération en date du 28 mai 2021, le conseil municipal a décidé la création de deux contrats « Parcours Emploi Compétence » pour une année à compter de juillet 2021.

Ces deux contrats arrivant à terme Mme le Maire propose au conseil municipal de garder les deux agents par le biais du renouvellement de leur contrat PEC. Mme le Maire fait part que suite à l'arrêté préfectoral du 18 mars 2022, le montant des aides de l'Etat et la durée de renouvellement pour le parcours emploi compétences ont baissé. Pour le contrat PEC au service administratif, le montant de l'aide est de 45 % (demandeur d'emploi ne résidant

pas dans la Zone de Revitalisation Rurale) au lieu de 65 % renouvelable six mois pour une durée hebdomadaire de 30 heures. Pour le contrat PEC service technique, le montant de l'aide est de 50 % (demandeur d'emploi résidant dans la Zone de Revitalisation Rurale) au lieu de 80 %, renouvelable six mois pour une durée hebdomadaire de 30 heures.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- décide de renouveler les deux contrats parcours emploi compétences pour six mois supplémentaires à compter du 19 juillet 2022 et pour une durée de 30 heures hebdomadaires.

- autorise Mme le Maire à signer les contrats de travail et tous les documents relatifs à cette décision.

#### ○ **Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe**

Mme le Maire rappelle que par la délibération en date du 2 juillet 2021, le conseil municipal a décidé de nommer l'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe rédacteur territorial au titre d'une promotion interne au 1<sup>er</sup> septembre 2021. Mme le Maire demande donc la suppression du poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe à temps complet.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité accepte de supprimer le poste d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe, d'enlever ce poste au tableau des effectifs.

### **Demande de subvention au Conseil Départemental pour l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bernaville**

Mme le Maire fait part au conseil municipal que la consultation d'appel d'offre « travaux » pour l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bernaville s'est terminée le 15 juin 2022 à 12h. Suite à l'ouverture des offres, le montant prévisionnel des travaux pour l'extension et la réhabilitation a augmenté. Par conséquent, Mme le Maire informe qu'en l'absence d'analyse des offres et d'éléments complémentaires, cette décision est reportée à une date ultérieure.

### **Sécurité et électrification de l'église de Vacquerie**

Mme le Maire fait part que le sondage à destination des habitants de Vacquerie pour la remise en fonction des cloches est clôturé depuis le 17 juin 2022.

Quinze foyers ont répondu au sondage : 13 pour et 2 contre

En vu du résultat du sondage Mme le Maire présente les différents devis de l'entreprise horloges-huchez.

- Un devis pour sécuriser l'accès à la cloche, le montant de l'offre est de 1 311.10 € HT soit 1 573.32 € TTC

- Deux devis pour la sécurité et l'électrification : le premier pour la mise en sécurité, l'électrification par tintement, mise en volée de la cloche et pose d'un cadran. Le montant de l'offre est de 13 633.90 € HT soit 16 360.68 € TTC. Le second pour la mise en sécurité, l'électrification par tintement de la cloche et pose d'un cadran. Le montant de l'offre est de 9 794.60 € HT soit 11 573.52 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte :

- l'offre pour sécuriser l'accès à la cloche d'un montant de 1 573.32 € TTC ;

- l'offre pour la mise en sécurité, l'électrification par tintement de la cloche et la pose d'un cadran pour un montant de 9 794.60 € HT soit 11 573.52 € TTC.

### **Choix de l'entreprise de signalisation pour le marquage au sol**

Mme le Maire informe qu'il y a lieu de refaire les différents marquages au sol en résine ou en peinture sur la commune (passage piétons, place PMR, bande continue, stationnement interdit ...) deux entreprises ont répondu à l'offre : REMCO et T1 marquage routier.

Entreprises	Montant HT	Montant TTC
REMCO	6 114.50 € HT	7 337.40 € TTC
T1 Marquage Routier	11 500.00 € HT	13 800.00 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité est favorable à la réalisation du marquage au sol, accepte le devis de l'entreprise REMCO pour un montant de 7 337.40 € TTC.

### Choix de l'entreprise pour l'installation d'un carport aux ateliers municipaux

Mme le Maire présente à l'assemblée les trois devis :

Entreprises	Description	Montant HT	Montant TTC	Option
PATTE et fils	Charpente traditionnelle en sapin - Fourniture seule - sans couverture - transport non chiffré <i>Dim extérieures poteaux : 5 m x 18 m - hauteur basse 2.50 m</i>	3 973.00 €	4 767.60 €	
Menuiserie Charpente LECAT	Charpente bois - Fourniture et pose - sans couverture <i>Dim extérieures poteaux : 6 m x 18 m - hauteur basse 2.40 m</i>	9 401.40 €	11 281.68 €	
Sarl Ferronnerie LEVEQUE	Poteaux en tube - Fourniture seule - avec couverture <i>Dim extérieures poteaux : 6 m x 18 m - hauteur basse 2.70 m</i>	4 300.00 €	5 160.00 €	Galvanisation : 2 300.00 € HT

Après analyse des offres, vu les descriptions différentes et afin de limiter l'entretien et le travail du service technique, le conseil municipal décide de refaire des devis en construction métallique avec la fourniture, la pose et la couverture, aux dimensions extérieures de 6m x 18m avec une hauteur basse de 2.70 m. **M. DUBOIS** se charge de contacter l'entreprise CMB au Bosquel, **M. FLEURY** l'entreprise B2P à Estrées-les-Crécy et **M. POULAIN** la Ferronnerie LEVEQUE. Cette décision est reportée au prochain conseil municipal sous réserve d'avoir reçu les différents devis.

### Avenant au règlement intérieur et à la convention d'occupation du complexe sportif « l'Usine »

Mme le Maire donne lecture à l'assemblée :

- du règlement intérieur ayant pour but de réglementer l'accès et les conditions d'utilisation du complexe sportif de Bernaville, « l'Usine », notamment dans l'intérêt de la sécurité des utilisateurs et de l'hygiène et afin d'assurer un fonctionnement normal de cet équipement conformément à l'ensemble de la réglementation.

- de la convention d'occupation de la salle de sports « l'Usine » par le Judo Club, le tennis de table, le centre d'animation jeunesse et le service technique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité l'avenant au règlement intérieur et à la convention d'occupation du complexe sportif « l'Usine ».

### Marché public : Extension et réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bernaville : attribution d'un lot infructueux

Mme le Maire informe le conseil municipal que la consultation pour l'extension et la réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bernaville a été publiée le 28 avril 2022 en procédure adaptée fractionnée en 12 lots, attribuables séparément ;

Lot 1 : Désamiantage

Lot 2 : VRD

Lot 3 : Démolition-Gros œuvre-Carrelage-Ravalement

Lot 4 : Charpente

Lot 5 : Couverture-Etanchéité-Bardage  
Lot 6 : Menuiseries extérieures  
Lot 7 : Aménagement intérieur  
Lot 8 : Peintures-Sol souple  
Lot 9 : Plomberie - Ventilation - Chauffage  
Lot 10 : Electricité  
Lot 11 : Portes sectionnelles  
Lot 12 : Pylône

La date limite de réception des offres était fixée au 15 juin 2022.

Suite à l'ouverture des plis, aucune entreprise a répondu au lot n° 4 : charpente. Par conséquent, Mme le Maire demande que le lot n° 4 charpente soit déclaré infructueux pour absence d'offre.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité que le lot n°4 : charpente soit déclaré infructueux pour absence d'offre.

### **Véolia : contrat commande publique relatif à l'inflation**

Mme le Maire donne lecture du courrier reçu par VEOLIA EAU - Compagnie générale des eaux. Ce dernier rappelle les termes de la circulaire du Premier Ministre n°6338/SG du 30 mars 2022 relative à l'exécution des contrats de la commande publique dans le contexte actuel de la flambée des prix et du risque de pénurie des matières premières. La circulaire rappelle la nécessité et les conditions dans lesquelles les collectivités peuvent accompagner les titulaires des contrats publics confrontés à cette situation, en termes de prise en compte des impacts sur les délais d'exécution (aménagement des conditions d'exécution, abandon des pénalités de retard). Conformément aux préconisations du Premier Ministre, la réduction des délais de publication de certains indices par l'Insee invite également à s'assurer de la fréquence d'actualisation ou de la neutralisation de clause butoir compte tenu de cette période de forte inflation. A cet effet, l'article 8.5 du contrat prévoit une fréquence d'actualisation annuelle des tarifs. Véolia souhaiterait pouvoir la remplacer par une fréquence semestrielle, en lien avec le rythme de facturation. Cette nouvelle fréquence d'actualisation des tarifs de base s'appliquera à compter de la période correspondant au second semestre de l'exercice en cours. Cette étape permettrait également aux usagers de bénéficier d'une progressivité mieux maîtrisée de leurs factures d'eau.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve à l'unanimité la modification de la fréquence d'actualisation (fréquence semestrielle) prévue à l'article 8.5 du contrat.

### **Questions diverses**

Afin d'établir le cahier des charges puis consulter des entreprises, **Mme le Maire** présente à l'assemblée le projet pour l'aménagement des trottoirs rue Achille Monflier et rue Léon Soudet suite à l'enfouissement des réseaux. Elle présente également le projet pour créer des places de stationnement rue Achille Monflier. L'assemblée approuve ces projets.

**M. DUBOIS** présente à l'assemblée le visuel de la plaque Samuel PATY. **Mme BOULANGER** demandera la date de l'inauguration de « l'aire Samuel Paty » lors du conseil d'administration du collège le 4 juillet.

**Mme le Maire** fait part au conseil municipal que la vente du terrain à l'aire de retournement pour M. et Mme Sannier a été signée le 22 juin. Elle fait part également que la vente de la parcelle G 990 appartenant aux consorts Warnier aura lieu le 7 juillet.

**Mme le Maire** informe l'assemblée que la remise des ceintures de couleurs du judo aura lieu le 29 juin à 19h.

**Mme HENRIETTE** fait part qu'un administré se plaint de nids de poule route de Beaumetz.

**Mme le Maire** répond qu'elle sera ajoutée dans le planning d'entretien voirie avec la CCTNP.

**M. DUBOIS** voit avec le service technique pour les combler.

**Mme HENRIETTE** fait part qu'un pot de départ pour la retraite de Mme Allart est organisé après la kermesse de l'école le 28 juin. Les anciens élèves de cette dernière sont invités, ils lui remettront une rose. Le vin d'honneur et les roses sont pris en charge par la commune ainsi qu'un coffret cadeau.

**Mme HENRIETTE** informe que 180 exposants se sont inscrits pour la réderie du 19 juin, vu les conditions climatiques seulement 68 exposants étaient présents. Le bénéfice est de 586.00 €, il sera partagé aux cinq associations participantes soit 117.20 €. L'association les Amis de

la bibliothèque Madeleine Blaire n'ayant pas tenu de buvette l'association les Amis de l'Abreuvoir leur fait don des 117.20 € à l'association les amis de la bibliothèque Madeleine Blaire.

M. FLEURY fait part que M. Warnier se plaint de la voiture qui stationne devant l'allée piétonne devant chez lui, rue du Meillard.

M. FLEURY fait part que les séjours juillet et août du CAJ sont complets. Vingt quatre adolescents sont inscrits pour les animations. Mme le Maire fait part que la Direction Régionale de la Jeunesse et des Sports a donné un avis favorable pour l'ouverture du CAJ au club house à l'usine.

M. FLEURY demande quand le chemin blanc sera refait. M. Patte répond que l'entreprise Bailly a des problèmes de personnel.

Mme PAULINO fait part que des devis sont en cours pour assurer l'entretien des chaudières dans les différents bâtiments publics.

Mme PAULINO informe que suite à la réunion du groupe de travail, la société Koya va estimer le montant global pour l'aménagement de la salle des loisirs.

M. PATTE fait part que M. Durieux Président du SMIRTOM remercie la municipalité pour le prêt de la salle des loisirs pour leur assemblée générale du 14 juin. M. PATTE fait part que depuis la mise en place de la redevance incitative 873 tonnes de déchets ménagers en moins sont ramassés sur les quatre premiers mois de l'année 2022 par rapport à l'année 2021 (baisse de 20 à 25 %).

M. PATTE fait part que la déchèterie de Flesselles va fermer pour cause de troubles de voisinage. Une nouvelle déchèterie va être implantée à Villers Bocage.

Mme BOULANGER informe qu'une nouvelle association a vu le jour « Bouge ton bourg » dont la présidente est Mme Joly, l'association organise un rallye vélo le 2 juillet.

Mme le Maire fait part que l'inauguration des stèles à Amiens est reportée en décembre.

Mme le Maire informe que l'association les amis de la bibliothèque Madeleine Blaire organise une conférence le 2 décembre en présence du petit fils du Général Jean Crépin.

Mme BOULANGER fait part que le feu d'artifice sera tiré le 13 juillet. La restauration sera assurée par la frite rit, la buvette sera tenue pas le sporting-club et la sono assurée par M. Franconville. La retraite aux flambeaux est organisée par Berna'vibre.

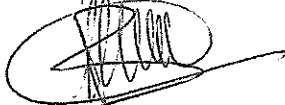
Mme BOULANGER fait part que Mme Barbier présidente des amis de l'abreuvoir demande quand les parasols et l'armoire seront fournis. Mme le Maire répond que Mme ALLART doit établir des devis. Elle fait part également que la buvette fonctionne bien lors du marché.

M. DUBOIS informe que le micro tracteur et le taille haie arrivent la semaine prochaine et qu'il prévoit une démonstration pour les élus.

Clôture de la séance à 00h00

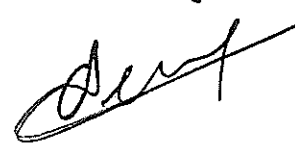
La Secrétaire de séance,

Valérie BOULANGER



La Présidente de séance,

Christelle LECLERCQ



Numérotation des délibérations du Conseil Municipal

N° de la délibération	Objet
2022/06/47	Renouvellement de deux contrat PEC
2022/06/48	Suppression d'un poste d'adjoint administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe
2022/06/49	Sécurité et électrification de l'église de Vacquerie
2022/06/50	Choix de l'entreprise de signalisation pour le marquage au sol
2022/06/51	Avenant au règlement intérieur et à la convention d'occupation du complexe sportif « l'Usine »
2022/06/52	Marché public : Extension et réhabilitation du centre d'incendie et de secours de Bernaville : attribution d'un lot infructueux
2022/06/53	VEOLIA : contrat commande publique relatif à l'inflation